

LES CONGRÈS OUVRIERS

LE CONGRÈS OUVRIER INTERNATIONAL DE LONDRES.

(TENU DU 27 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT 1896).

Le moyen qu'avaient employé jusqu'à présent les politiciens pour se débarrasser des syndicaux antiparlementaires, consistait à les confondre sous l'épithète facile d'anarchistes et à leur fermer les portes de leurs Congrès. Alors ils étaient libres de délibérer tranquillement et de mener les débats à leur guise. Mais ici, les syndicaux étaient prévenus et ils n'étaient nullement disposés à se laisser jouer comme ils l'avaient été jusque-là. Ils soutenaient qu'on peut être ennemi de la conquête des pouvoirs publics et que fût-on même anarchiste, ce n'est pas une raison suffisante pour être expulsé des assises où se traitent les questions ouvrières. Enfin, il était évident, à leur sens, qu'on n'avait pas à demander une profession de foi aux délégués pour leur accorder l'entrée dans la petite chapelle de la «Social-démocratie», et qu'il était uniquement nécessaire de vérifier si les organisations représentées étaient ou non existantes.

Le Congrès international de Londres avait été précédé par:

- 1- Le double Congrès de Paris (juillet 1889);
- 2- Le Congrès de Bruxelles (août 1891);
- 3- Le Congrès de Zurich (août 1893).

Ce dernier Congrès avait statué sur la question de l'admission des délégués, et voté une résolution que l'on pensait bien devoir fermer l'entrée du Congrès à l'anarchie, la bête noire de la «Social-démocratie».

«Toutes les Chambres syndicales ouvrières seront admises au Congrès, et aussi les partis et organisations socialistes qui reconnaissent la nécessité de l'organisation des travailleurs et de l'action politique.

Par action politique, on entend que les organisations des travailleurs cherchent, autant que possible, à employer ou à conquérir les droits politiques et le mécanisme de la législation, pour amener ainsi le triomphe des intérêts du prolétariat et la conquête du pouvoir politique».

Le second paragraphe de cette résolution avait été ajouté sur l'avis de Bebel, qu'il fallait définir clairement ce qu'entendait le Congrès par ces mots «action politique».

La discussion porta tout d'abord sur ce texte. On contesta la virgule existant après le membre de phrases: *«Toutes les Chambres syndicales ouvrières seront admises au Congrès, ... ».*

«Supprimez cette virgule, qui est de trop, dit M. Deville, et alors les délégués des syndicats devront déclarer, eux aussi, qu'ils reconnaissent la nécessité de l'action politique».

Furieux de ne pas voir ses collègues de la commission de vérification des pouvoirs abonder dans son sens, M. Deville quitta la commission, qui finit par déclarer que tout le monde était en règle, sauf quatre parlementaires: MM. Millerand, Jaurès, Gérault-Richard et Viviani (1).

(1) La Commission était composée de MM. Jean Allemane, Victor Dalle, G. Deville, Dormoy, Dubois, Dubreuilh, Faillet, Ferdinand Guérard et Pelloutier. Seuls MM. Deville et Dormoy appartenaient à l'opinion guesdiste.

Les principaux congressistes étaient: MM. Jules Guesde, Jourde, Chauvin, Deville, Lafargue, Delory, Pedron, Lavigne, Salembier et Carette (*guesdistes*); Ed. Vaillant, Sembat, Degay, Dubreuilh, Tarot, Argyriadès (*blanquistes*); Jaurès, Millerand, Viviani, Gérault-Richard, Rouanet, Rodolphe Simon, G. Renard, (*indépendants*); Toussaint, Faberot, Allemane, J.-B. Lavaud, Eug. Guérard (*allemanistes*); Groussier, Dejeante, Faillet (*failletistes*); Paul Brousse, Victor Dalle (*broussistes*); Tortelier, Fern. Pelloutier, Pouget, Jean Grave, A. Hamon, Malatesta, Delesalle (*anarchistes*); Keufer, Vaquette, Fagnot (*modérés*).

« Ces quatre députés, dit M. Georges Renard dans la *Revue socialiste*, quoique ayant sur eux des mandats parfaitement réguliers, voulurent faire trancher par la section française cette question de principe: une circonscription électorale, qui a nommé un député socialiste, ne peut-elle être considérée comme équivalente à un groupe politique ou à un syndicat qui peut compter parfois quelques personnes seulement, et le mandat qu'elle donne à son élu ne comporte-t-il pas le droit et même le devoir de la représenter dans un Congrès socialiste international? ».

Cependant certains adversaires du marxisme ne crurent pas devoir exclure les députés, parce qu'ils ne voulaient exclure personne. Alors les marxistes croient avoir la majorité dans la section française et M. Deville propose aussitôt que l'on vote sur la déclaration de Zurich et que l'on exclut les délégués qui se déclareraient adversaires de la conquête des pouvoirs publics. C'était aller trop vite en besogne. Une majorité de quatorze voix se décida pour l'admission de tous les délégués français sans qu'ils aient à confesser.

Mais ce n'était là que la première escarmouche.

L'article 11 du règlement portait:

« Aucune proposition tendant à modifier le règlement du Congrès et l'ordre du jour ne peut être acceptée ni discutée après le lundi ».

Il fallait donc que le lundi même on se prononçât sur cet article. Son adoption entraînait le maintien de la décision de Zurich et le rejet, sans discussion, de sept propositions figurant à l'ordre du jour, et dont l'objet était de modifier le règlement. Le président, M. Cowey, essaie de faire adopter le règlement dans son entier, en démontrant la nécessité de ne pas perdre de temps sur une simple question de forme. Il refuse la parole aux orateurs inscrits pour la discussion de l'article 11, et la donne à M. Liebknecht, qui n'est pas inscrit. La séance est levée au milieu du tumulte.

L'après-midi, la section française se réunit dans ses bureaux. M. G. Deville revient une troisième fois sur la question. On lui objecte que la délégation s'est prononcée le matin même, à 14 voix de majorité, mais il répond avec subtilité que l'on a bien décidé de ne pas interroger les délégués français sur leur opinion politique, mais que l'on ne s'est pas prononcé sur l'article 11. « *L'élément politique et l'élément corporatif*, dit-il, *ne peuvent s'entendre et doivent faire des congrès distincts; il ne faut pas accepter les syndicats qui ne veulent pas se mêler à l'action politique, seule capable d'affranchir le prolétariat* ».

C'est une lutte violente entre les deux opinions, il est intéressant d'entendre les arguments présentés par les adversaires de l'action politique, les ripostes des politiciens et leurs invectives contre les antiparlementaires, qu'ils accusent d'être, ou anarchistes, ou gouvernementaux.

M. J.-B. Lavaud demande s'il faut qu'un syndicat, pour être représenté à un Congrès, soit tenu de penser comme M. Guesde.

« *A ce compte, la Fédération des Bourses du Travail ne serait pas représentée, puisque son délégué est anarchiste, non plus que le Syndicat des chemins de fer, dont le mandataire est anti-parlementaire?* ».

M. Jaurès réplique qu'en préconisant l'action politique, il ne répudie pas l'action corporative. Il n'entend barrer aucune voie au prolétariat, mais il ne veut pas le voir s'enfermer dans l'action syndicale. Si les syndicats peuvent être représentés au Congrès, parce qu'ils sont syndicats, il pourra donc venir des syndicats réactionnaires, pour prêcher l'éternité du salaire et l'excellence de notre organisation politique. Que les anarchistes disent donc franchement qu'ils viennent ici comme anarchistes, et non comme représentants de syndicats. « *Quant à nous*, conclut M. Jean Jaurès, *socialistes nous sommes, et socialistes nous voulons demeurer* ».

A cela, M. Jean Allemane répond:

« *On peut être pour l'action politique, pour l'action électorale et ne pas penser comme vous. Dans notre parti, nous faisons de l'action électorale, mais... mais nous y voyons un moyen et non un but. Très franchement, nous ne pouvons pas supposer que cela puisse aboutir à l'émancipation du prolétariat. Tout citoyen qui fait de l'action corporative fait, malgré tout, malgré lui-même, de l'action révolutionnaire. Croyez-en ma vieille expérience. Je suis syndiqué depuis 1861* ».

M. Faberot ajoute que l'exclusion des délégués serait un sacrilège et une mauvaise action.

Le compagnon Tortelier riposte aux arguments de M. Jaurès que ce n'est pas à lui, socialiste seulement depuis deux ans, de venir dicter des lois aux vrais socialistes. Les syndicats ont trop souvent servi de marche-pied aux politiciens, pour désirer continuer ce rôle naïf.

M. Lavigne (guesdiste de Bordeaux) a la chance d'avoir été mis en faillite. Comme il est inéligible, on ne peut pas l'accuser de préconiser l'action politique dans un but d'ambition personnelle. Les deux premiers anarchistes français ont été deux étrangers: Costa, depuis député, et la citoyenne Koulichoff. Ils ne sont plus anarchistes aujourd'hui!

Mais voici M. Jules Guesde qui essaie d'enlever le vote par sa dialectique serrée.

«Il ne s'agit pas, dit-il, d'un congrès corporatif, mais bien d'un congrès socialiste. L'action corporative se cantonne sur le terrain bourgeois, elle n'est pas forcément socialiste, et elle existait avant que le socialisme fût organisé. L'action corporative est une simple interprétation de l'ordre capitaliste. La classe ouvrière ne peut pas se désintéresser du gouvernement. C'est au gouvernement, c'est-à-dire au cœur, qu'il faut frapper. Dans ce Congrès, il n'y a pas place pour les ennemis de l'action politique. Ce n'est pas de l'action corporative qu'il faut attendre la prise de possession des grands moyens de production. Il faut d'abord prendre le gouvernement qui monte la garde autour de la classe capitaliste. Ailleurs, il n'y a que mystification; il y a plus, il y a trahison. Des camarades s'imposeraient à nous, au nom de la liberté, pour aliéner la nôtre? Ceux qui rêvent une autre action n'ont qu'à tenir un autre Congrès».

Le succès de M. Guesde fut grand, mais le siège de la délégation était fait, et après les discours de M. Keufer, qui prêche la concorde et rappelle les scissions déjà trop nombreuses du parti socialiste, et de M. Guérard (du Syndicat des chemins de fer), qui conseille à l'assemblée de se prononcer, non sur une question de tactique, mais sur une question de doctrine, telle que la suppression de la propriété individuelle, on passe aux voix et l'article 11 du Congrès de Londres, qui prétend interdire toute modification au règlement promulgué par le Congrès de Zurich, est repoussé par 57 voix contre 56.

Aussitôt une motion est présentée par M. Salembier, qui engage la minorité à se retirer pour aviser. Les guesdistes se lèvent, malgré les objurgations de M. Vaillant qui, ayant voté avec eux, dans cette séance qu'il préside, essaye de leur faire comprendre l'odieux de leur conduite. Ils se retirent seuls et refusent de prendre part à la nomination des délégués aux différentes commissions. Les blanquistes MM. Sembat, Turot, Dubreuilh, Degay restent avec la majorité, dont ils reconnaissent le vote. Sur les 56 membres de la minorité, 46 seulement ont quitté la salle.

«Il y a des citoyens, s'écrie M. Edouard Vaillant, qui, ayant voté pour le maintien de la réglementation de Zurich, ont cru devoir se retirer pour protester contre le rejet de cette réglementation. D'autres ont cru devoir se soumettre au vote de la majorité, et ils ont montré ainsi leur respect pour l'assemblée. La séance n'est pas suspendue et nous allons nommer des délégués pour les différentes commissions».

La majorité restée en séance décide, «dans un esprit de tolérance», de nommer dans chacune des commissions un membre de la minorité et, dans la prévision d'un refus de leur part, de désigner des suppléants choisis dans la majorité. Comme la gaieté française ne perd jamais ses droits, on nomme à la commission de la question agraire M. Jules Guesde et Jean Allemane, qui sont à couteau tiré; à la commission de l'action politique, on envoie siéger le «compagnon» Tortelier, anarchiste militant. «Merveilleux paradoxe», dit M. Jaurès dans le *Matin* du 31 juillet. Non, simple plaisanterie!

Un dernier incident mérite d'être rapporté. M. Eugène Guérard l'a consigné dans son journal *Le Réveil des Travailleurs de la Voie ferrée*:

«Un second incident, dit-il, nous laissa une singulière impression. Au moment où la minorité se retirait, le citoyen Dormoy, maire de Montluçon, tenta d'enlever, par la violence, les mandats de tous les délégués qui se trouvaient sur le bureau. Ce procédé brutal indique bien qu'à ce moment déjà la décision de la minorité était prise et qu'elle se retirait, non pour aviser, mais pour se séparer définitivement de l'élément syndical...».

Le mardi matin, le député social-démocrate allemand Singer, à la requête du *Comité du Règlement*

(*Standing Orders Committee*), préside la séance. On verra plus loin quel service ce Comité, plus ou moins confondu avec le Comité organisateur, et par conséquent tout à la dévotion des marxistes, a rendu à ses amis, en désignant M. Singer. Le vice-président anglais est M. Keir-Hardie, et le vice-président français M. Eugène Guérard.

M. Singer déclare tout d'abord que l'on continue purement et simplement la discussion de la veille sur l'article 11, mais que, pour ne pas perdre de temps, le bureau a décidé que deux orateurs parleraient pour et deux contre.

M. Keir-Hardie prononce d'abord quelques paroles en qualité de vice-président anglais, pour prêcher la concorde:

«J'ai, dit-il, qualité pour m'adresser à vous, au commencement de ces délibérations qui n'auront un résultat utile qu'autant qu'elles seront conduites avec prudence, sagesse et modération. C'est surtout dans une assemblée comme celle-ci que le calme est difficile, car nous appartenons à des races diverses, et ces races ont des façons différentes de comprendre et d'exercer les libertés publiques. Je viens donc vous conseiller la tolérance, et je souhaite que la tolérance aille chez vous jusqu'à la révocation de cette décision du Congrès de Zurich, qui porte ombrage à une grande partie de nos camarades».

Puis la parole est immédiatement donnée à M. Jaurès:

«Citoyens, dit M. Jaurès, nous sommes tous ici pénétrés des sentiments de tolérance que vient d'exprimer notre collègue, le délégué anglais, et c'est précisément à cause de cela que je vous demande de maintenir formellement la décision essentielle du Congrès de Zurich, c'est-à-dire la nécessité absolue de l'action politique. Lorsque nous recommandons l'action politique, ce n'est pas que nous songions à combattre l'action corporative et syndicale. Nous ne songeons pas davantage à renfermer les travaux du Congrès dans une formule étroite, ni à contester l'utilité capitale de l'action syndicale. Je sais que c'est dans cette organisation que le prolétariat puise les meilleurs éléments de son éducation économique, mais je me refuse à reconnaître la supériorité de l'action syndicale au point de vue de l'émancipation du prolétariat. Je le dis ici, autant que ces choses peuvent être dites, car il n'appartient à personne de fixer à l'histoire la marche qu'elle suivra sans nous consulter.

Il faut poursuivre l'organisation de l'action politique, parce que le pouvoir politique est aux mains de la classe capitaliste. En voulez-vous une preuve? Il ne me faudra pas la chercher bien loin. Je la trouverai dans les souvenirs de cette grève de Carmaux, où nous avons été brisés parce que nous opposions au pouvoir politique de la classe capitaliste seulement l'organisation corporative et syndicale. Ce m'est une joie du cœur de rappeler ici cette grève de Carmaux, pour vous remercier, vous tous travailleurs anglais; du concours que vous nous avez apporté, par vos sympathies et par vos secours en argent. Mais que s'est-il passé? Nous étions vaincus à l'avance, parce que la classe capitaliste détenait le pouvoir politique, parce qu'elle disposait des gendarmes pour nous arrêter, de la police pour s'opposer à l'exercice de nos droits, des magistrats pour nous condamner par avance et nous ruiner pour nous punir d'avoir attaché notre vie à l'émancipation des travailleurs. Si donc nous considérons aujourd'hui comme nécessaire l'organisation de l'action politique, c'est parce que le pouvoir politique est aux mains de la classe capitaliste, et que nous devons nous en emparer, pour en faire l'instrument nécessaire de la libération».

A M. Jaurès, répond M. Tom Mann, le secrétaire du *Parti ouvrier indépendant*, qui s'est prononcé pour l'admission des anarchistes:

«Je ne suis pas anarchiste, s'écrie-t-il, je suis collectiviste, mais je désire me mettre en rapport avec toute forme d'opinion, fraterniser avec tous les citoyens. Ils peuvent être très sincères, très dévoués, sans avoir aucune foi dans l'action parlementaire. Pour moi, je crois à cette action; mais ceux qui ont une opinion contraire ont peut-être raison, et, en tout cas, ils sont dignes de tout notre respect, pour les sacrifices qu'ils se sont imposés, les risques qu'ils ont courus, le dévouement qu'ils ont apporté et la cause commune. Ce n'est pas ici un congrès collectiviste, mais un congrès d'associations ouvrières accessible à toutes sortes d'opinions. Peut-on dire à un délégué: vous entrez ici comme trade-unioniste, mais vous ne sauriez y entrer comme anarchiste? On a porté sur quelques-uns des insinuations odieuses, en prétendant qu'ils venaient ici apporter le trouble et le désordre. C'est une calomnie, c'est un mensonge. Soyez donc tolérants envers eux, acceptez-les, ouvrez-leur vos discussions, et les délégués opposés à l'action parlementaire s'associeront à vous pour maintenir l'ordre. Je fais appel aux trades-unionistes, jadis persécutés et jetés en prison, parce qu'on les trouvait alors dangereux. Alors on ne leur permettait

pas d'exposer leurs principes, on ne leur laissait pas la liberté de la parole. Est-ce que ces mêmes trade-unionistes, après ces luttes ardentes pour la liberté, vont aujourd'hui dénier cette liberté aux autres? Non, et il n'y aura plus de troubles dans ce Congrès, lorsque chacun sentira qu'il a une même part de liberté dans les discussions».

La parole est ensuite à M. Hyndman, le leader de la *Social-democratic Fédération*:

«Voyons, pourquoi sommes-nous ici? Pour écouter des discours ou pour faire les affaires de nos mandants? Moi, je prends mon mandat très au sérieux, et je sais quels devoirs il m'impose. Je suis membre d'un Congrès, organisé par des chambres syndicales, et je ne vois pas pourquoi nous irions recevoir ici des anarchistes, c'est-à-dire des gens qui n'ont rien à voir ici, puisqu'ils n'admettent pas qu'on les représente ni qu'on parle en leur nom. Notre ami Tom Mann nous a dit de fort jolies choses sur la tolérance, sur la liberté des opinions, sur les dispositions conciliantes des anarchistes venus à Londres pour ce Congrès, et il nous a rappelé les persécutions dirigées naguère contre les socialistes anglais. Eh bien! à cela je n'ai qu'un mot à répondre. Qui donc s'est toujours allié contre nous à la bourgeoisie capitalise et à la police, si ce n'est les anarchistes?».

Une voix: *“Ils ont bien fait”.*

M. Hyndman: *«Vous entendez, citoyens. Voilà la tolérance, voilà la conciliation, voilà la fraternité... Je suis bien libre, moi, dans cette question, car je n'assistais pas au Congrès de Zurich, et je ne me trouve pas en situation de soutenir aujourd'hui une résolution que j'aurais alors appuyée de mon vote. Mais j'assistais au Congrès de Paris en 1889 et je n'ai pas oublié le discours dont nous y régala M. le Dr Merlino. Personnellement je suis dans les meilleurs termes avec Merlino et sa conversation me plaît. Mais il ne s'ensuit pas que je juge possible de traiter avec lui les intérêts de la classe ouvrière. Savez-vous ce qu'il fit à Paris? Il parla environ une demi-heure, et conclut ainsi : «Je ne suis venu ici que pour culbuter un tas d'imbéciles». D'ailleurs, finissons-en, n'est-ce pas? Cette discussion a déjà trop duré. Finissons-en et occupons-nous de nos affaires».*

Restait à entendre on orateur partisan de l'admission des anarchistes. Cet orateur est M. Domela Nieuwenhuis, délégué hollandais:

“Certes, dit-il, vous n'êtes pas un congrès anarchiste, mais vous êtes un congrès socialiste et tous ne contesterez pas, je suppose, que les anarchistes soient des socialistes. Je sais bien que tel n'est pas l'avis de tout le monde ici. M. Jules Guesde a dit un jour que Kropotkine et Élisée Reclus étaient des espèces de fous, des hurluberlus sans valeur...”

Jules Guesde proteste: *“Je n'ai jamais dit cela!”*

«Faites attention, insiste le révolutionnaire hollandais. Faites attention. Niez-vous?»

Et M. Jules Guesde n'insiste plus.

Enfin M. Singer annonce qu'on va voter par nationalités. Il déclare, et après lui, M. Vandervelde fait la même déclaration, que, dans la pensée du bureau, l'acceptation de l'article 11, ayant pour effet de consacrer la décision du Congrès de Zurich, laissera le droit à tous les syndicats d'assister au Congrès, sans que l'on soit tenu de faire une inquisition sur l'opinion «personnelle» de leurs représentants. Dix-sept nationalités se prononcent pour; la France et la Hollande seules votent contre; l'Italie, divisée en deux fractions égales, reste neutre.

L'article du règlement de Zurich, qui avait donné lieu à de si vives réclamations, était adopté, mais dans son vrai sens, et non dans le sens étroit que les guesdistes auraient voulu lui donner. Les anarchistes français, qui avaient eu le soin de se faire confier des mandats syndicaux, étaient ainsi admis au Congrès sans qu'on s'inquiétât de leurs idées personnelles.

Si les guesdistes n'avaient pas voulu lui donner une autre interprétation, nul doute que la scission dans la section française eût été évitée.

La séance de l'après-midi du mardi est consacrée à la validation des pouvoirs. Chaque nationalité

donne lecture de son rapport sur sa délégation, et elle soumet au Congrès les mandats contestés. L'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Amérique ont déjà donné lecture de leurs comptes rendus. Le tour de la France est passé, le président M. Singer appelle la Suisse, la Russie, les petites nationalités. On veut escamoter le rapport de la France à la fin de la discussion.

Les «social-démocrates», MM. Liebknecht, Enrico Ferri, Vandervelde, Gabriel Deville, sont inquiets; ils font prier le rapporteur, M. Ferdinand Guérard, de ne pas soulever d'incident. Celui-ci se contente de répondre qu'il annoncera la validation de tous les pouvoirs au nombre de cent vingt-trois, la section française ayant fait preuve de la plus large tolérance, en admettant tous les délégués, même ceux qui n'avaient pas de mandat.

Enfin, il est six heures moins vingt, et M. Guérard peut lire son rapport. Cette lecture soulève un tumulte indescriptible. Les Anglais protestent avec violence.

On demande les noms. «*Jaurès, Millerand, Viviani*», répond le rapporteur. M. Gérault-Richard avait dans l'intervalle déposé un mandat en règle. M. Jaurès défend sa cause, mais en vain. M. Millerand veut prendre la parole, toute la salle est debout et réclame le vote immédiat.

Le président, M. Singer, rétablit le silence avec peine. On vote par nationalités; le président affirme que ce vote n'a pas donné de résultat; il ajoute que, d'après les explications de la délégation française (lisez: minorité), qui s'est partagée en deux groupes, il faut que cette fraction aille droit de se constituer en nationalité distincte de la première.

Le tumulte redouble, et le président lève la séance sans qu'une décision soit prise. On espère pouvoir, dans la soirée, gagner quelques leaders et obtenir, le lendemain, un vote favorable. Aussi, pour donner le temps de convaincre les récalcitrants, le président déclare que la matinée du mercredi sera consacrée aux commissions.

C'est un marxiste anglais, M. Hyndman, qui préside l'unique séance du mercredi après-midi. On reprend la discussion de l'admission des députés français. M. Hyndman déclare que ces messieurs lui ont fait voir des mandats, et propose que le Congrès décide de leur validité. Mais M. Keir-Hardie répond qu'il serait dangereux de traiter les députés d'une autre façon que les autres délégués, et, rappelant le règlement, il demande que les députés français soient invités à remettre leurs mandats sur le bureau, qui les transmettra à la section française, pour être examinés. Son avis l'emporte, et sa proposition est adoptée à une grande majorité. Les Allemands seuls votent contre. Or, comme la majorité française a décidé de n'exclure personne, les députés sont certains d'être admis; mais les guesdistes, une fois de plus, viennent de subir un échec.

Il est curieux d'indiquer comment, dans ce Congrès autoritaire, se fit la validation des pouvoirs.

La Bohème avait deux délégués. L'un d'eux fait un rapport et, dans ce rapport, rend compte que l'autre délégué a déclaré ne vouloir prendre part qu'à la discussion de la grève générale, dont il est partisan. En conséquence le rapporteur (!) demande au Congrès l'invalidation de son co-délégué, invalidation qui naturellement est acceptée.

Après la déclaration du bureau relative à la décision de Zurich, croyant encore à la bonne foi de la minorité de la délégation française, cette majorité espéra que, reconnaissant son erreur, elle reprendrait sa place avec la majorité.

Au lieu de cela, la minorité n'eut d'autre souci que de faire sanctionner cette scission par le Congrès.

A peine le président, M. Hyndman, venait-il de donner connaissance au Congrès de la demande des guesdistes, que M. Bernard Schaw, délégué des *Fabiens* de Dublin, propose qu'on passe à l'ordre du jour. M. Hyndman réplique que, si cette proposition est votée, les guesdistes vont quitter le Congrès. M. Millerand réclame la parole. Mais un Anglais proteste et demande si un délégué, dont le mandat n'a pas encore été validé - (l'examen des mandats des députés français venait d'être renvoyé à la section française) - a le droit de prendre la parole. M. Hyndman, très embarrassé, décide que M. Millerand ne

parlera pas. Les antiparlementaires applaudissent à tout rompre; les guesdistes sont furieux. M. Singer, très colère, fait un petit discours dans lequel il affirme qu'une nationalité n'a pas le droit d'imposer ses idées aux autres (ceci pour les Anglais). Nouveau tumulte, dans lequel M. Paul Lafargue se distingue. Enfin. M. Hyndman a l'idée de mettre aux voix la question de savoir si M. Millerand aura la parole, et déclare que le Congrès s'est prononcé pour l'affirmative. Debout sur sa chaise, très calme et maître de lui, la voix nette et incisive, le geste sobre et précis, M. Millerand produit une réelle impression. Quant à son discours, l'immense majorité des délégués n'y comprend rien, puisqu'il parle en français; mais voyant les guesdistes applaudir, les Allemands applaudissent de confiance, et les Social-démocrates de tous pays crient bravo en quinze langues différentes. M. Millerand dit que si le Congrès veut les obliger à siéger côte à côte avec les anarchistes, les socialistes français n'auront plus qu'à partir. A M. Millerand répond le député socialiste belge, M. Vandervelde. Il montre combien la demande des guesdistes présente de dangers. Si elle est votée, dit-il, il n'y a aucune raison pour que les anarchistes exclus ne réclament pas, eux aussi, le droit de former des sections séparées; aussi, malgré toute son amitié pour ses coreligionnaires de France, il se voit obligé de voter contre leur proposition. Les guesdistes furieux interrompent sans cesse M. Vandervelde. «*Vous nous trahissez!*», lui crie M. Paul Lafargue. «*Jésuite, jésuite!*» reprend Gérault-Richard. Le vacarme est à son comble.

Enfin, M. Hyndman met la question aux voix, par nationalités bien entendu. Cinq nations seulement votent contre: l'Angleterre, la France (c'est-à-dire sa majorité antimarxiste), la Belgique, la Hollande et l'Italie; 15 nations concèdent aux guesdistes de former une nation séparée; 4 de ces 15 nations n'ont qu'un seul délégué; les autres, sauf la Suisse et l'Allemagne, en ont de 2 à 15. Les nationalités fictives créées spécialement pour le plus grand profit du marxisme ont voté pour, comme un seul homme. La séance est levée au milieu de violentes protestations.

La tâche de la Social-démocratie n'était pas terminée. Puisqu'elle n'avait pas réussi à fermer la porte aux anarchistes, dans ce Congrès, il s'agissait de se prémunir pour l'avenir et de forger une grille que les anarchistes ne puissent plus forcer.

M. Liebknecht, au nom du Comité du Règlement, dépose une proposition ainsi conçue:

Le bureau du Congrès est chargé de rédiger l'invitation au prochain Congrès, en faisant exclusivement appel:

1- Aux représentants des groupements qui poursuivent la substitution de la propriété et de la production socialistes à la propriété et à la production capitalistes, et qui considèrent l'action législative et parlementaire comme l'un des moyens nécessaires pour arriver à ce but.

2- Aux organisations purement corporatives qui, bien que ne faisant pas de politique militante, déclarent reconnaître la nécessité de l'action législative et parlementaire. En conséquence les anarchistes sont exclus.

La vérification du mandat des délégués sera faite par leurs nationalités respectives, sauf recours devant une Commission spéciale, élue par toutes les nationalités représentées au Congrès.

Les mandats de toutes nationalités, représentées par moins de cinq délégués, seront soumis au Comité de vérification des mandats ainsi que les mandats douteux.

Le Congrès décide que le prochain Congrès aura lieu en Allemagne pendant le courant de l'année 1899. En cas d'empêchement à la tenue du Congrès en Allemagne, il est résolu que le Congrès se réunira à Paris en 1900.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée. Mais elle renferme encore une équivoque, puisqu'il n'est pas spécifié que les délégués des organisations corporatives devront déclarer eux aussi être partisans de l'action législative et parlementaire. Les anarchistes, délégués des syndicats, ne pourront donc pas être exclus, lorsque ces syndicats, sans prendre part eux-mêmes à l'action politique, ne la répudient pas.

La *Social-Democratic Fédération* avait, pour son compte, déposé la proposition suivante:

Le mandat pour le prochain Congrès international sera limité, aux délégués des organisations social-démocratiques (ainsi que des Chambres syndicales) dont l'objet est la socialisation des moyens et instruments de production, de transport, de distribution et d'échange, qui tâchent d'atteindre cet objet

par des moyens parlementaires et autres moyens politiques: qui désirent établir dans chaque pays un parti parlementaire et politique indépendant et isolé de tout autre parti politique bourgeois; qui se soumettent enfin à l'autorité DE LA MAJORITÉ».

Le bureau ne voulut pas mettre aux voix cette proposition. Elle avait pourtant le grand avantage d'être très claire, mais elle excluait les Trade-Unions anglaises, que les marxistes tiennent beaucoup à voir représentées aux Congrès internationaux.

M. E. Guérard, dans son rapport, révèle également un fait très curieux. Nous citons textuellement:

La proposition présentée par la majorité du bureau a été rédigée par le citoyen Vandervelde et amendée par le citoyen Millerand. Elle était destinée à remplacer une autre résolution que les parlementaires, au dernier moment, n'osèrent pas faire connaître au Congrès, mais dont je possède cependant un exemplaire; en voici le texte:

Le Congrès décide:

“Le prochain Congrès international socialiste aura lieu en l'année 1900.

Y auront accès, les représentants des partis socialistes et des organisations ouvrières, qui se tiennent sur le terrain de la lutte des classes, reconnaissent la conquête du pouvoir politique par la classe ouvrière comme nécessaire à leur libération. Pour arriver à ce but, ils considèrent, comme un des moyens essentiels, l'action législative et parlementaire. Ceux qui ne possèdent pas le suffrage universel doivent faire tous leurs efforts pour le conquérir.

Les anarchistes et leurs alliés, même s'ils s'appellent communistes antiparlementaires, ne peuvent prendre part à ce Congrès, à quelque organisation qu'ils appartiennent.”

Tel était le texte français, mais les textes allemands et anglais disaient: *“Même s'ils s'appellent communistes antiparlementaires, ou toute autre dénomination”.*

De sorte que le citoyen Millerand, ayant affirmé que les délégués de la majorité française étaient ou des anarchistes ou des alliés d'anarchistes, et ayant fait accréditer cette opinion dans le Congrès, on aurait pu, si l'on avait en à sa disposition un texte semblable, exclure du Congrès de Londres, en les qualifiant d'anarchistes ou d'alliés d'anarchistes, les députés Vaillant, Marcel Sembat, Faberot, Toussaint, Dejeante et Groussier, ainsi que les délégués d'un grand nombre de Syndicats et de Groupes politiques qui sont en contradiction avec l'anarchie.

C'était aller trop loin; on ne l'osa pas, malgré que cette proposition eût recueilli un grand nombre de signatures des leaders de 13 nationalités (?) sur 30 représentées au Congrès.

Voici, à titre documentaire, les noms des signataires de cette proposition:

Bebel, Fischer, W. Liebknecht, Singer, Schönlank (Allemagne),

Adler, K. Kautsky, T. Resef (Autriche),

Sigr. Olden, Spensen (Danemark),

Josef Hybes (Bohême),

Aloys Fauquez, Berman Greulich, P. Brandt, Karl Bürkli (Suisse),

P.T. Troelstra, H. van Kol (Hollande),

Joan Ancel (Hongrie),

Chas. F. Berthold, Mathev Maguire, Lucien Sanial, Arthur Keep (Amérique),

Witold Todko, Ignar Dassynskiy (Pologne),

Hjalmar Branting (Suède),

Georg Plechanoff (Russie),

Charlotte Perkins Stebson, Emile Zein et Peourlo Soldi (Italie),

L. Bertrand (Belgique).

Nous n'insisterons pas sur l'importance des résolutions votées.

La conquête du pouvoir public fut préconisée comme le moyen par excellence pour les travailleurs d'arriver à leur émancipation. Sur la question agraire, il fut déclaré que:

Le mode de possession de la propriété foncière et la divisions en catégories de la population agricole dans les différents pays, présentent une diversité trop grande, pour qu'il soit possible d'adopter une formule générale, qui imposerait à tous les partis ouvriers les mêmes moyens de réalisation de leur idéal commun, et qui serait applicable à toutes les classes qui ont intérêt à cette réalisation.

Mais il y a pour chaque Parti ouvrier, une tâche essentielle et primordiale: l'organisation du prolétariat rural contre ceux qui l'exploitent.

Sur la question de la guerre, on avait voté la suppression simultanée des armées permanentes et l'armement général du peuple.

Sur la question de l'organisation, le Congrès reconnut la nécessité de plus en plus grande d'informations précises sur le mouvement économique international et il invitait toutes les nationalités à faire tous leurs efforts pour réaliser les résolutions de Bruxelles et de Zurich, au sujet des bureaux internationaux d'informations.

Enfin le Congrès créait un *Comité international permanent* avec un secrétaire responsable, il en fixait le siège à Londres, mais il oubliait de voter les subsides pour son fonctionnement.

Bref ce Congrès ne vota aucune résolution sérieuse, il fut entièrement employé aux discussions de sectes, et rempli par les révoltes bien compréhensibles des syndicaux français, contre l'insupportable tyrannie allemande. Nos ouvriers refusaient de marcher à la fêrule, comme voulaient les y obliger les Singer, les Cowey et les Liebknecht, et ils s'insurgèrent contre ce fameux vote par nationalités, où les nationalités étaient représentées par des nations fictives, comme la Pologne, comme l'Alsace-Lorraine, où des étudiants de Paris et de Bruxelles représentaient chacun soit la Roumanie, soit la Bulgarie, où M. Aveling, le gendre de Marx, représentait à lui seul l'Australie. C'était une véritable pitrerie, indigne d'un Congrès sérieux.

On peut avancer d'une façon certaine que nous ne reverrons plus des Congrès de ce genre. Les syndicaux ne s'amuseront plus à pénétrer dans ces loges de la maçonnerie marxiste internationale, et les Trade-Unions se garderont bien d'aller se compromettre dans de semblables réunions.

Pour la France, le Congrès de Londres finissait de déchirer les liens qui pouvaient unir les syndicaux et les politiciens.

Seuls les blanquistes, avec leur habile politique et il faut le dire avec leur incontestable loyauté, sortaient indemnes et grandis de cette équipée:

«Nous continuerons à seconder de tous nos efforts, m'écrivait alors Edouard Vaillant (2), l'organisation économique du prolétariat en dehors de tout cadre politique, afin que toutes les formes corporatives unitairement organisées puissent sans division et sans aucune ingérence politicienne, mener librement la lutte économique contre le patronat, contre le capitalisme.

Mais il y a une forme supérieure d'action: c'est l'action politique organisée du prolétariat, du socialisme. Comme l'a d'ailleurs voté le Congrès, sur une proposition du Comité révolutionnaire central, l'action politique socialiste organisée est le moyen par excellence de l'émancipation de la classe ouvrière et de la victoire de la République socialiste. Nous voulons celle action politique en rapport avec les circonstances et sous toutes ses formes. Elle ne peut donc se réduire à l'action électorale et parlementaire, elle doit comprendre avec elle l'action révolutionnaire et se proposer de mettre en œuvre toutes les énergies populaires.

Nous croyons que ces idées, notre attitude, notre politique ont été, malgré quelques apparences, approuvées par la majorité du Congrès; et nous sommes certains qu'elles le seront par Paris et la France socialiste révolutionnaire. C'est pourquoi nous revenons satisfaits du Congrès et pleins de confiance en l'avenir».

Léon de SEILHAC

“Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)”

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 291 à 314

(2) *La Revue Bleue* du 29 août 1896.